



Le 19 mars 2008

Déclaration SUD RATP à l'occasion de la commission de suivi sur le respect de l'accord salarial triennal 2007-2009

Grace à BONUX, nous avons obtenu la réunion de la commission de suivi chargée du respect de l'accord triennal sur les salaires, qui fige nos augmentations à 1,5% par an pour les années 2007 ; 2008 et 2009.

Avant de remercier BONUX, les salariés auront à cœur de relire l'article 2 de l'accord triennal qui prévoit bien cette réunion de la commission de respect de l'accord « Au moins une fois par an dans le courant de chaque premier trimestre ».

Mars étant le 3^{ème} mois de l'année 2008 nous sommes bien dans les clous de l'accord, sans oublier que la négociation a des règles qu'une commission de suivi ne saurait enfreindre.

Pour autant, et parce que le poids de l'inflation galopante se fait cruellement sentir dans le portefeuille des agents, qui – malgré le réformisme triomphant des partenaires sociaux obtenant tout, y compris la réforme de notre régime spécial de retraite – ont de plus en plus de mal à assurer les dépenses courantes de leur foyer, le syndicat SUD de la Ratp entend soutenir toute initiative unitaire qui viserait à obtenir quelque regain de pouvoir d'achat, non pas en travaillant plus mais en préservant nos salaires au regard des prix à la consommation.

2,8%, voilà le niveau annuel de l'inflation constatée en février par l'INSEE, alors même que cet indicateur est controversé et qu'il ne reflète pas les variations rapportées à la spécificité Parisienne, où le coût du logement prend une part prépondérante dans le budget des salariés.

SUD ne dressera pas la longue litanie des variations de prix par catégorie, même si les 4,8% d'augmentation des produits alimentaires méritent d'être soulignés. Nous rappellerons cependant que l'indice des salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés Français a progressé de 2,6% en 2007, comme il l'avait déjà fait en 2006, à comparer avec nos 1,5%.

Que dire par ailleurs, du pouvoir d'achat de notre cher Président, qui lui s'est augmenté de 205%, au même titre que des grands patrons Français dont la rémunération a progressée de 40% en 2007...

Sans aller jusqu'à cette indécence salariale, SUD revendique une augmentation immédiate de survie de l'ordre de 3%, à la hauteur de l'inflation.

Pour se faire, et parce que seul le rapport de force – bien compromis à l'occasion de la réforme de nos retraites – peut générer la pression nécessaire à ouvrir un espace de réelles négociations sur nos salaires, SUD invite les signataires de l'accord triennal à se retirer de l'accord qu'ils quand même ont signé – même s'ils le dénoncent aujourd'hui au travers de leurs tracts et déclarations comme étant loin de maintenir le pouvoir d'achat des agents – et à venir créer l'unité seule à même de faire céder la direction sur la question essentielle des salaires.

Au-delà des salaires, et parce que bien d'autres aspect de la négociation impactent directement le pouvoir d'achat des agents, certains écrits relèvent du déni des prises de position passées, qui méritent d'être dénoncés.

Nous rappelons donc ici notre combat contre l'instauration d'une cotisation Mutuelle Obligatoire, imposée aux agents non pas par l'entreprise qui ne pouvait se soustraire à un accord sur ce sujet, mais bien par les syndicats eux-mêmes qui ont signés l'accord cadre sur la protection sociale et l'instauration d'une « complémentaire santé à caractère obligatoire », rompant ainsi avec le principe de gratuité des soins qui prévalait dans l'entreprise.

Voir aujourd'hui ces mêmes syndicats dénoncer ce qu'ils ont signé, sans y renoncer, a de quoi faire bondir les salariés que d'aucun voudraient maintenir dans l'ignorance.

A cette occasion, SUD Ratp vous informe que – contraints et forcés par cet accord félon sur la protection sociale – nous avons demandé officiellement le lancement d'un appel d'offre européen sur le choix de notre prestataire mutualiste, dont le réexamen est prévu dans le courant de cette année par l'accord sur la Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise.

Ainsi, nous verrons bien qui se souci réellement du pouvoir d'achat des agents, au travers de la transparence nécessaire quant au choix d'un prestataire mutualiste qu'on leur a imposé, non dans leur propre intérêt mais bien dans celui des seuls partenaires sociaux.

Enfin, nous profitons de cette occasion où le pouvoir d'achat est en question pour demander :

- Une revalorisation de l'Allocation Complémentaire de Déplacement de 20%, eu égard à la hausse constatée sur les carburants
- La prise en charge totale des titres de transport sur tout le réseau Francilien, SNCF et Optile compris
- Un droit opposable au logement dès lors qu'un salarié de l'entreprise est dans le besoin d'hébergement.

Sur tous ces points repris à l'unisson dans les déclarations, SUD est disposé à construire l'unité nécessaire, et indispensable, à leur réalisation, par des actes et pas seulement par des mots. Mais dès lors qu'il s'agira de continuer à faire semblant, alors il ne faudra pas comptez pas sur nous !